



Poussé au désespoir, mon fils va craquer

Par **moralys**, le **08/11/2010 à 10:34**

Bonjour,

Je me renseigne pour mon fils,

Il vit en union libre depuis 10 ans et a un enfant de 6 ans avec la dame.

Depuis plusieurs mois les choses vont mal, il avait du mal à trouver du travail (il en a un maintenant).

La dame lui mène la vie dure depuis pas mal de temps (harcèlement, maltraitance et même plus) et soudain en aout, elle lui demande de quitter les lieux !

Elle veut y installer son amant, mon fils ne peut pas et ne veut pas partir, en fait avec le recul on voit que tout était planifié depuis longtemps, de plus elle vient de recevoir une énorme somme d'argent (environ 116 000€ un genre de compte bloqué) donc attendu depuis quelques années.

En étant sans travail longtemps mon fils a des problèmes d'argent qui le pousse au désespoir et son banquier (le même que la dame) ne veut pas lui faire le prêt de 1000€ qui le sortirait de l'ornière.

Sans être mariés, quels sont les droits de mon fils au niveau matériel ?

D'autres problèmes se greffent autour de mon petit-fils, mais il faut qu'il ait la tête hors de l'eau avant d'aller plus loin.

Merci de tout coeur aux personnes qui auront la bonté de répondre.

Par **Domil**, le **08/11/2010 à 13:22**

Ils ne sont pas mariés, donc il n'a droit à rien vis à vis de sa concubine : les patrimoines sont séparés, ils n'ont aucune obligation de secours l'un envers l'autre.

Par contre, elle ne peut le mettre dehors, même si elle est propriétaire du logement ou seule titulaire du bail. Elle devra faire une procédure d'expulsion. S'ils sont co-titulaires du bail, ni la justice, ni le bailleur ne peut décider qui reste dans le logement mais dans ce cas, elle est en droit d'exiger qu'il paye la moitié du loyer et des charges locatives.

Par **moralys**, le **08/11/2010 à 15:19**

Merci pour la réponse, il paie sa part de loyer (le bail est aux deux noms) et ne veut pas rester définitivement, l'entraide n'est pas obligatoire, OK mais il vit un enfer, je ne donne pas tous les détails mais c'est parfaitement insupportable et je crains le pire.....

Par **Domil**, le **08/11/2010 à 15:28**

C'est un adulte. Il doit gérer ça en adulte.

Ne l'encouragez pas à se croire victime (le coup du banquier comme s'il était complice de sa concubine, ça fait théorie du complot, la façon dont vous dites "la dame" alors que c'est la mère de votre petit-fils quand même). Pretez-lui ces 1000 euros ou qu'il change de banque.

Par **moralys**, le **09/11/2010 à 12:45**

Monsieur,

En lisant votre réponse je constate que vous êtes de ces personnes qui, hélas, parlent sans savoir, je ne dirais rien de plus, sinon que certaines personnes ont une vie plus dure que d'autres.

Je connais la situation et pas vous, cette femme est devenue monstrueuse et pas seulement vis à vis de mon fils qui est réellement une victime.

Je ne vous souhaite pas d'avoir un jour besoin de solidarité.

Je ne souhaite plus recevoir de réponses, les gens comme vous ont tendance à me déprimer.

Par **Domil**, le **09/11/2010 à 13:50**

Si votre fils ne se conduit pas en adulte, ça va lui nuire pour ses droits de père quand il passera devant le jaf

Si vous tenez ce type de propos (appeler la mère de votre petit-fils "la dame", prétendre qu'elle complotait avec le banquier, la traiter de monstre) devant des tiers, ça se retournera aussi contre votre fils (elle aura alors beau jeu de dénoncer votre hostilité à son égard, que votre témoignage n'a aucune valeur etc.)

PS : et j'ai connu pire que ça, c'est justement pour ça que je peux en parler ... et je n'ai pas été pleurer dans les jupes de ma mère

Par **alchimie**, le **11/11/2010 à 11:00**

Bonjour Moralys,

Si vous demandez des conseils ou une aide, les personnes qui prennent la peine de vous répondre ne peuvent pas vous dire uniquement ce que vous voulez entendre, ni abonder aveuglément dans votre sens.

Cordialement